



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

CORONAVIRUS :

QUEL DISPOSITIF POUR LES PROCHAINS JOURS À LA DASCO ?

Pour cette journée, la DASCO avait demandé à tous les collègues travaillant dans les 653 écoles et 115 collèges de se rendre sur leur établissement, hormis les parents d'enfant de moins de 16 ans sans solution de garde, les porteurs du virus ou les collègues résidant dans un « cluster ». L'objectif étant de pouvoir accueillir les enfants des personnels soignants, de les recenser et de pouvoir établir une organisation pour les jours suivants. L'accueil pourrait s'étendre dans les prochains jours aux enfants des personnels de sécurité (armée, police, pompiers) notamment en cas de confinement.

Le nombre d'enfants accueillis est très faible entre 0 et 5 selon les retours que nous avons sur plusieurs dizaines d'établissements.

Un échange téléphonique est prévu entre 16h et 17h aujourd'hui entre la direction et les organisations syndicales. Nous demandons d'ores et déjà à la direction de prendre les mesures suivantes :

- Ouverture d'un nombre très limité de structures compte tenu des effectifs d'enfants accueillis.
- Nettoyage intensif de ces structures et mutualisation du matériel indispensable, présent en quantité très insuffisantes actuellement : gel, savon, tissus à usage unique, gants, masques, etc....Si ces conditions d'hygiène et de sécurité minimum ne sont pas réunies, les agents pourront légitimement exercer leur droit de retrait.
- Recrutement des personnels d'animation, ASEM et ATE sur la base du volontariat comme c'est le cas pour les personnels de l'Éducation Nationale.
- Recrutement de personnels pouvant se rendre sur les structures sans utiliser les transports en commun.
- Réflexion pédagogique sur les modalités d'accueil des enfants dans le contexte actuel pour respecter les consignes et mesures barrières, distance d'un mètre à respecter notamment.

Concernant les rémunérations, Véronique Levieux, adjointe à la maire en charge des personnels, a confirmé dès vendredi 13 mars, la rémunération de tous les agents, ceux travaillant dans leur service et ceux restant à leur domicile pour les raisons évoquées plus haut.

Notre organisation syndicale, comme d'autres, a demandé à l'élue, la confirmation de la rémunération de tous les vacataires dans ce contexte si particulier, et une exception à la règle du service fait. Mme Levieux a été très claire sur ce point : « nous ne voulons pas ajouter de crise sociale à la crise sanitaire. Les vacataires seront payés même sans service fait ».

Tous les vacataires travaillant sur postes fixes seront payés, y compris sans service fait. Les vacataires appelant les cellules pour effectuer des remplacements occasionnels seront eux toujours rémunérés au service fait si les CASPE font appel à leur service, ce qui est très improbable au regard des besoins en personnels dans les jours et semaines à venir.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation dès que nous aurons de nouveaux éléments. Pour les collègues n'ayant pas de messagerie professionnelle ou n'étant pas en service les prochains jours, nous vous invitons à consulter régulièrement le blog de notre syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>

Courage à toutes et tous.

Paris, le 16 mars 2020